



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECTORAT
Pôle pédagogique
Inspection pédagogique régionale**

Affaire suivie par :
K. Bodet, F. Charenzol et Y. Parriat
Tél. 03 88 23 35 17 / 35 18 / 38 59
Mél : ia-jpr.sti@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Strasbourg, le 14 septembre 2021

Karine BODET
Frédéric CHARENSOL
Yves PARRIAT
Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
des Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames, Messieurs les professeurs de technologie

s/c de Mesdames, Messieurs les princip(ales)aux
Mesdames, Messieurs les direct(rices)eurs
- collèges (public/privé) -

Objet : Lettre de rentrée 2021 - TECHNOLOGIE

Cette présente lettre, qui s'inscrit dans le cadre éducatif national, précise les orientations que l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences et Techniques Industrielles souhaite donner à l'enseignement de la Technologie en collège.

1 - Crise sanitaire et priorités pédagogiques.

Assurer la continuité pédagogique

La rentrée scolaire s'inscrit à nouveau dans le contexte particulier qui résulte de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. En fonction des évolutions de la situation, l'enseignement pourra, à nouveau, être amené à se dérouler partiellement ou entièrement à distance. Si l'adaptation des pratiques pédagogiques et numériques propres à ce mode d'enseignement est désormais familière, il est cependant important de poursuivre la réflexion dans ce domaine. Il reste essentiel d'anticiper et d'explicitier les diverses modalités de travail auxquelles les élèves pourront être confrontés, en continuant à affiner les méthodes de communication avec les familles. La réflexion doit nécessairement être collective pour gagner en cohérence et doit s'inscrire dans un cadre défini par le plan de continuité pédagogique de l'établissement.

C'est aussi l'occasion de se pencher sur la question du travail personnel de l'élève, afin de développer sa capacité à planifier son temps, à hiérarchiser les tâches et à se concentrer sur celles qui favoriseront l'acquisition solide des connaissances et l'autonomie dans les apprentissages. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur les ressources pédagogiques actualisées présentes sur le site de l'académie.

Cette priorité accordée aux enjeux pédagogiques implique d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. Elle se traduit, au collège, par une vigilance accrue à l'égard du décrochage scolaire, et un renforcement de la dynamique d'accompagnement des élèves vers la réussite. D'une manière plus générale, dans le cadre du DNB et tout au long de la scolarité obligatoire, la réflexion sur l'évaluation des compétences et sur le travail personnel des élèves hors de la classe gagnera à être poursuivie.

2 - Le contexte national.

La réforme du collège mise en œuvre depuis la rentrée 2016 dans l'ensemble des disciplines et pour les quatre niveaux a fait l'objet d'une légère modification des programmes liée au renforcement de l'enseignement relatif au développement durable (voir le BO n°31 du 30 juillet 2020). Cela ne modifie pas sensiblement la teneur de l'enseignement de technologie, dans lequel le développement durable était déjà pris en compte.

L'année 2020-2021 a été fortement troublée par la crise sanitaire liée à la COVID 19. Des efforts importants ont été fournis par les professeurs pour réorganiser leur enseignement afin de permettre la meilleure continuité pédagogique possible pendant le confinement des élèves, puis pour réinstaller un fonctionnement de classe à leur retour dans les établissements.

Nous attirons l'attention des professeurs sur les précautions à prendre avant de poursuivre les apprentissages en 2021-2022 : il convient de mesurer de manière bienveillante et sans pression inutile les acquis réels des élèves au sortir des deux années scolaires passées. Le dispositif « Devoirs faits » continuera à se déployer et pourra être utilisé pour un accompagnement complémentaire des élèves qui en ont le plus besoin.

3 - Le contexte académique.

Le travail amorcé les années scolaires passées se poursuit autour des trois grands axes du projet d'académie :

- Des parcours de réussite pour tous,
- Un environnement serein propice à la réussite,
- Une École républicaine et innovante : équité, inclusion et réussite pour tous.

4 - Contribution de l'enseignement de technologie à la politique éducative.

L'enseignement de la Technologie est une composante des enseignements scientifiques au collège et contribue à construire une première représentation du monde dans lequel vivent les élèves et à offrir des ouvertures pour les diverses poursuites d'études. La Technologie construit des compétences chez l'élève qui lui permettent d'appréhender les systèmes techniques dans leur contexte sociétal et environnemental.

La conduite de classe et les outils numériques doivent notamment favoriser l'apprentissage en équipe et les prises d'initiative.

Le laboratoire de technologie est le lieu de référence adapté à cet apprentissage.

Sa disposition et son équipement permettent d'y mettre en œuvre les démarches disciplinaires indispensables suivantes, qui ne peuvent objectivement pas être conduites dans une salle banalisée : observation/démontage d'objet technique, modélisation CAO, simulation informatique de comportement, conduite d'expérimentation, conception de solution technique, maquettage/prototypage, organisation et mise en fabrication.

Le guide d'équipement pour les laboratoires de technologie au collège est téléchargeable sur le portail national Eduscol au lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/textes/college//9857-guide-labo-tech-col-550969.pdf>

Ce guide recommande une organisation spatiale particulière du pôle de technologie d'un collège. Ce pôle est organisé idéalement en laboratoire(s) et zone dite « de moyens partagés », laquelle est dédiée aux systèmes de prototypage et aux systèmes didactiques distants. La spécificité des équipements du pôle de technologie, du point de vue usage pédagogique et sécurité, justifie que les professeurs de technologie en conservent la pleine disponibilité.

Il convient cette année encore de poursuivre les efforts pour améliorer la qualité et l'étendue de l'enseignement, en veillant à la progressivité des apprentissages, à la structuration des connaissances et à l'évaluation régulière des acquis.

5 - La formation académique.

L'organisation de la formation continue spécifique des professeurs de Technologie reste appuyée sur le réseau de treize Collèges Relais en Technologie (CRT) et permettra cette année encore de regrouper tous les professeurs des bassins correspondants au cours de trois demi-journées. Les animateurs des CRT seront réunis à trois reprises. Le groupe d'ingénierie de formation continuera à préparer les contenus des formations de l'année suivante lors de trois journées de travail.

Les professeurs contractuels bénéficieront d'une journée de formation spécifique.

Des ressources sont disponibles en ligne sur le site académique et le site national (voir : 9 - Ressources).

Nous remercions les enseignants pour leur investissement dans la préparation des formations.

6 - Concours.

La participation aux challenges académiques et nationaux a été perturbée par la crise sanitaire, mais elle reste d'actualité pour cette année et doit permettre de susciter plus de motivation chez les élèves et favoriser le travail interdisciplinaire.

Différents concours peuvent être préparés par les élèves et les classes. Ils présentent l'intérêt de les motiver sur des projets innovants aboutissant à des réalisations qui sont présentées lors de rassemblements sympathiques et stimulants. Les liens suivants présentent des ressources sur différents concours pouvant être menés dans le cadre des EPI :

- « Course en cours » : <https://www.course-en-cours.com/fr/>
- « Je filme le métier qui me plaît » : <https://jefilmelemetierquimeplait.tv/>
- « Cybertech » : <http://www.cybertech-concours.fr/>
- « Les génies de la construction » : <https://lesgeniesdelaconstruction.fr>
- « CGenial » : <https://www.cgenial.org/82-nos-actions/145-concours-cgenial>
- Concours de l'Agence spatiale européenne (Astro Pi, Moon Camp Challenge, CanSat,...) : https://www.esa.int/Education/Teachers_Corner/Save_the_date_for_Back_to_School_2021-22_with_ESA
- « Science Factor » : <https://www.sciencefactor.fr>
- Projets fusée, drone, ballon-sonde, robotique : <https://www.planete-sciences.org/national/>

7 - Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR).

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

8 - Informations pratiques.

La structure de pilotage académique de la Technologie en collège comprend :

- IA-IPR : mail de contact commun : ia-ipr.sti@ac-strasbourg.fr
Mme Karine BODET (Tél. 06 07 38 57 93),
M. Frédéric CHARENSOL (Tél. 06 19 72 91 69)
- Chargés de mission de soutien au corps d'inspection : MM. Guido DELLA ROCCA et Philippe MAYER,
- Référent liste de diffusion : M. Guido DELLA ROCCA,
- IAN pour la Technologie : M. Philippe MAYER,
- Référent M@gistère : M. Patrick OLIGER,
- Responsable du site académique : M. Jean JILGER,
- Référent impression 3D : M. Tanguy PIERHOL,
- et les formateurs académiques.

9 - Ressources.

Vous trouverez un ensemble de ressources pédagogiques sur le site national Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2308/technologie-au-college>

sur le réseau national de ressources pour la technologie :

http://ww2.ac-poitiers.fr/techno-si/spip.php?article1#sommaire_1

ainsi que sur le site académique dédié à la technologie :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/technologie/>,

sur l'espace Tribu Continuité pédagogique technologie Alsace :

https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/1/cms/default-domain/workspaces/continuite-pedagogique-technologie-alsace?scope=__nocache&addToBreadcrumb=0&displayLiveVersion=1&pagePath=%252Ffoad%252Fhome-member&pageParams=

sur l'espace Tribu archivant les supports de formation du PAF :

https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/3/cms/default-domain/workspaces/paf-technologie-strasbourg/documents?displayContext=taskbar&scope=__nocache&addToBreadcrumb=0&displayLiveVersion=1

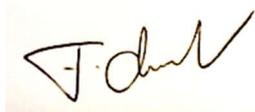
Nous avons bien conscience de l'ampleur de la tâche et des efforts à consentir par chacun, mais nous savons pouvoir compter sur vous pour réussir cette évolution, qui permettra de mettre en place un enseignement plus adapté aux besoins actuels de nos élèves, et qui valorisera la Technologie.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants qui rejoignent notre académie et vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée scolaire.

Les IA-IPR STI



Karine Bodet



Frédéric Charensol



Yves Parriat